

N°

PG/MO.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

(L) ECRET DU PREMIER MINISTRE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ANNEE 1960 N° 219 PCM/MI.

LE PREMIER MINISTRE,

CONSEIL des MINISTRES
SECRETARAT GENERAL
20 Aout 1960
Arrivée N° 1268 SGCM

Dahomey ;

VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution

VU la loi 59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste
emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des
Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres
étant obligatoirement entendu ;

VU les necessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

(L) E C R E T E

- AMPLIATIONS :
- CHRONO I
- JORD. I
- HAUSSAIRE I
- PRESIDENCE 15
- MI. 3
- C.G. POPO I
- TRESOR I
- CF. I
- CD. I
- MFP. I
- INTERESSE I
- INFO RADIO 2
- MIS.A. RADIOI

ARTICLE 1er. M. HOUSSOU Comlan Ernest, Commis de 2ème classe, 2ème
lon, Adjoint au Commandant de cercle de Grand-Popo, est chargé de l'
rim de ce cercle, durant l'absence du Titulaire.

ARTICLE 2°. Le présent décret qui prendra effet à compter de la date
prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué
partout où besoin sera./.

VISE :
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

PORTO-NOVO, LE 18 AOUT 1960

M. AROUNA.

H. MAGA.